

on alla le quérir. Il arrivait donc à point pour participer dignement à l'animation générale.

« Là, les deux Marschall furent très mal accueillis, assés dans l'état de surexcitation où ils étaient l'un et l'autre, ils ne tardèrent pas à assigner la maison : une fois servit de projectile et fit quelques dégâts importants.

De là la comparution en correctionnelle des deux frères qui se virent condamnés chacun à six jours de prison.

UN OUVRIER INDIÉPANDANT. — La servante de la ferme Courtois à Wasquehal avait été victime d'un vol de vingt-six francs. On rechercha l'auteur qui, après enquête, fut découvert : c'était un ouvrier de la ferme, âgé de vingt-huit ans, appelé Louis Pionny ; il courait une peine de deux mois de prison.

L'EMBOUSSURE À LA MILITAIRE. — Au commencement de ce mois, un jeune homme de vingt-cinq ans environ se présentait dans divers magasins de Roubaix et Tourcoing, où il avait que des fils sont actuellement au régiment, son nom est Léon Liagre. — Il racontait aux parents une série d'histoires plus invraisemblables les unes que les autres, et arrivait à égarer des victuailles, des vêtements, des décrets de loi, qu'il promettait d'apporter fidèlement aux camarades, dès qu'il serait rentré dans son corps, car pour tout le monde, un jeune militaire en permission à l'occasion du décès de son père.

Mais quand les intéressés, à la lecture de la lettre des parents n'avaient jamais vu ce qu'un leur voulait, l'aveu fut donné et Liagre arrêté.

Il aura à payer de six mois de détention sa trop adroite combinaison.

UN BEAU-FRÈRE TRAPPEUR. — Le lundi 11 décembre, Jules Potier tournait le coin de la rue de Nèpès à Roubaix, lorsqu'il aperçut un beau-frère, François D'Arment, journalier, qui s'en va, lui, le coin de collier et le menço à demi mort. C'est deux mois de prison.

Par son nez, l'an de la rue de Nèpès, un jeune homme, femme, rue du Nouveau-Monde, Roubaix, usant d'un certain langage et ne parlait rien moins que de percer son mari d'un coup de poignard, cette arme n'existant pas dans son corps, car pour tout le monde, un jeune homme dans son état de santé ne peut pas se permettre de rappeler à la raison est très mal reçu : la dame lui prodigua force injures, Mme Angèle M., qui a trente-cinq ans, se vit obligée pour ce fait de vingt-cinq francs d'amende.

LES HOMMES QUI BATTENT LEURS FEMMES. — D'abord, c'est Clément, qui arrive à égarer des victuailles, dans un moment d'exaspération il a exercé violence sur sa femme et même son enfant qui, à ce trois ans, des violences qui menaçaient d'entraîner des conséquences graves.

Clément est condamné à un mois, mais à raison de ses précédents, le bénéfice de la loi Bénéger.

Un autre malade, Jacques Volant, qui veut aller à Wattefos, assommer sa moitié, il avait en main une bêche que des passants ont pu heureusement détourner de la tête de la malheureuse.

Résultat : un emprisonnement de quinze jours.

POUR DES VÉTÈRES. — Lors d'une discussion au cabinet de la Poudre d'Or, au Salon-Vau à Wattefos, Jules Demuyck s'était laissé aller des écarts de langage et avait un journaliste de Wattefos, du nom de Léon Herol.

Assistait celui-ci se rose sur Demuyck sur le chef d'œuvre qu'il assène un formidable coup de poing. L'autre tombe et va s'abattre sur le mur; il lui en résulte une énorme plaie bête, laquelle fut soignée par le docteur Herpol.

Herpol veut expliquer son fait par une sorte de provocation de la part de son adversaire. Il lui est infligé quinze jours de prison.

UN VOL DE VÊTEMENTS AU PRÉJUDICE DE M. Hespel, cultivateur à Wattefos, vaut à son auteur, Pierre Bourdeau, une peine de six mois.

COUR D'ASSISES DU NORD

Vendredi matin, la cour d'assises jugeant dans le cabinet de jury, a condamné à 20 ans de travaux forcés et 100 francs d'amende Joseph-Renard Trépoit, âgé de 33 ans, né à Locelles (arrondissement de Valenciennes), passementier, demeurant à Seppes, canton du Quesoy (Avesnes), contumax, inculpé de faux en écriture de commerce et usage de faux.

PETITE CORRE-PONDANCE

A. D. — Le télégramme commet parfois des erreurs de chiffres dont nous ne pouvons rendre la responsabilité. C. R. rue d'Alger. — Vous vous trouvez tous les deux dans les conditions pour souscrire une déclaration de mariage. Les frais de papier timbré et d'expédition seulement. 3 francs. Avec la classe à laquelle vous appartenez par votre âge. 4 francs. Les frais de timbre belge ne valent en ce pays. La législation de chaque pays est exige.

E. R. rue d'Alger. — Le demandeur doit être fait sur une demi-feuille de papier timbré de 0,60, en y joignant trois exemplaires du règlement de la société, avec la liste de tous les membres. Les déclarations colombophiles, les membres doivent être indubitablement de nationalité française.

NORD

Cambrai. — Ordination. — S. E. Mgr l'Archevêque consècrera aujourd'hui samedi, à sept heures et demie, en l'église Notre-Dame, les saints ordres à 25 prêtres, 29 diacres et 45 sous-diacres.

PAS-DE-CALAIS

Faches-Thumesnil. — Une maison d'habitation. — Des maîtres de son nom sont introduits, la nuit dernière, dans la maison de campagne de M. Blanchard, fabricant de vernis à Faches, et ont tenté de dérober des objets, en particulier divers objets pour une somme d'environ 2,000 francs. La gendarmerie a ouvert une enquête.

PORTRAITS

Artiste Portraitiste Russe

A. MISSCHKIN

Se charge des portraits d'apprentissage et des agrandissements d'après photographie de toutes grandeurs. 58, RUE D'INKERMANN, 58 7036

LE MYSTÈRE D'UN HANSON CAB

(MELBOURNE, AUSTRALIE)

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOITIAUX-DEVAERE qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire part, sont priés de se rendre à la messe de 8 heures, à 9 heures précises, pour le repos des âmes de Monsieur Victor-Christophe BOITIAUX, époux de M. Emile BOITIAUX, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1903, dans sa 31^e année, administré par M. le docteur Antoine Kind, à la messe de 8 heures, à 9 heures précises, à la messe de 10 heures, à 11 heures, à la messe de 12 heures, à 13 heures, à la messe de 15 heures, à 16 heures, à la messe de 18 heures, à 19 heures, à la messe de 21 heures, à 22 heures, à la messe de 24 heures, à 25 heures, à la messe de 27 heures, à 28 heures, à la messe de 30 heures, à 31 heures, à la messe de 33 heures, à 34 heures, à la messe de 36 heures, à 37 heures, à la messe de 39 heures, à 40 heures, à la messe de 42 heures, à 43 heures, à la messe de 45 heures, à 46 heures, à la messe de 48 heures, à 49 heures, à la messe de 51 heures, à 52 heures, à la messe de 54 heures, à 55 heures, à la messe de 57 heures, à 58 heures, à la messe de 60 heures, à 61 heures, à la messe de 63 heures, à 64 heures, à la messe de 66 heures, à 67 heures, à la messe de 69 heures, à 70 heures, à la messe de 72 heures, à 73 heures, à la messe de 75 heures, à 76 heures, à la messe de 78 heures, à 79 heures, à la messe de 81 heures, à 82 heures, à la messe de 84 heures, à 85 heures, à la messe de 87 heures, à 88 heures, à la messe de 90 heures, à 91 heures, à la messe de 93 heures, à 94 heures, à la messe de 96 heures, à 97 heures, à la messe de 99 heures, à 100 heures, à la messe de 102 heures, à 103 heures, à la messe de 104 heures, à 105 heures, à la messe de 106 heures, à 107 heures, à la messe de 108 heures, à 109 heures, à la messe de 110 heures, à 111 heures, à la messe de 112 heures, à 113 heures, à la messe de 114 heures, à 115 heures, à la messe de 116 heures, à 117 heures, à la messe de 118 heures, à 119 heures, à la messe de 120 heures, à 121 heures, à la messe de 122 heures, à 123 heures, à la messe de 124 heures, à 125 heures, à la messe de 126 heures, à 127 heures, à la messe de 128 heures, à 129 heures, à la messe de 130 heures, à 131 heures, à la messe de 132 heures, à 133 heures, à la messe de 134 heures, à 135 heures, à la messe de 136 heures, à 137 heures, à la messe de 138 heures, à 139 heures, à la messe de 140 heures, à 141 heures, à la messe de 142 heures, à 143 heures, à la messe de 144 heures, à 145 heures, à la messe de 146 heures, à 147 heures, à la messe de 148 heures, à 149 heures, à la messe de 150 heures, à 151 heures, à la messe de 152 heures, à 153 heures, à la messe de 154 heures, à 155 heures, à la messe de 156 heures, à 157 heures, à la messe de 158 heures, à 159 heures, à la messe de 160 heures, à 161 heures, à la messe de 162 heures, à 163 heures, à la messe de 164 heures, à 165 heures, à la messe de 166 heures, à 167 heures, à la messe de 168 heures, à 169 heures, à la messe de 170 heures, à 171 heures, à la messe de 172 heures, à 173 heures, à la messe de 174 heures, à 175 heures, à la messe de 176 heures, à 177 heures, à la messe de 178 heures, à 179 heures, à la messe de 180 heures, à 181 heures, à la messe de 182 heures, à 183 heures, à la messe de 184 heures, à 185 heures, à la messe de 186 heures, à 187 heures, à la messe de 188 heures, à 189 heures, à la messe de 190 heures, à 191 heures, à la messe de 192 heures, à 193 heures, à la messe de 194 heures, à 195 heures, à la messe de 196 heures, à 197 heures, à la messe de 198 heures, à 199 heures, à la messe de 200 heures, à 201 heures, à la messe de 202 heures, à 203 heures, à la messe de 204 heures, à 205 heures, à la messe de 206 heures, à 207 heures, à la messe de 208 heures, à 209 heures, à la messe de 210 heures, à 211 heures, à la messe de 212 heures, à 213 heures, à la messe de 214 heures, à 215 heures, à la messe de 216 heures, à 217 heures, à la messe de 218 heures, à 219 heures, à la messe de 220 heures, à 221 heures, à la messe de 222 heures, à 223 heures, à la messe de 224 heures, à 225 heures, à la messe de 226 heures, à 227 heures, à la messe de 228 heures, à 229 heures, à la messe de 230 heures, à 231 heures, à la messe de 232 heures, à 233 heures, à la messe de 234 heures, à 235 heures, à la messe de 236 heures, à 237 heures, à la messe de 238 heures, à 239 heures, à la messe de 240 heures, à 241 heures, à la messe de 242 heures, à 243 heures, à la messe de 244 heures, à 245 heures, à la messe de 246 heures, à 247 heures, à la messe de 248 heures, à 249 heures, à la messe de 250 heures, à 251 heures, à la messe de 252 heures, à 253 heures, à la messe de 254 heures, à 255 heures, à la messe de 256 heures, à 257 heures, à la messe de 258 heures, à 259 heures, à la messe de 260 heures, à 261 heures, à la messe de 262 heures, à 263 heures, à la messe de 264 heures, à 265 heures, à la messe de 266 heures, à 267 heures, à la messe de 268 heures, à 269 heures, à la messe de 270 heures, à 271 heures, à la messe de 272 heures, à 273 heures, à la messe de 274 heures, à 275 heures, à la messe de 276 heures, à 277 heures, à la messe de 278 heures, à 279 heures, à la messe de 280 heures, à 281 heures, à la messe de 282 heures, à 283 heures, à la messe de 284 heures, à 285 heures, à la messe de 286 heures, à 287 heures, à la messe de 288 heures, à 289 heures, à la messe de 290 heures, à 291 heures, à la messe de 292 heures, à 293 heures, à la messe de 294 heures, à 295 heures, à la messe de 296 heures, à 297 heures, à la messe de 298 heures, à 299 heures, à la messe de 300 heures, à 301 heures, à la messe de 302 heures, à 303 heures, à la messe de 304 heures, à 305 heures, à la messe de 306 heures, à 307 heures, à la messe de 308 heures, à 309 heures, à la messe de 310 heures, à 311 heures, à la messe de 312 heures, à 313 heures, à la messe de 314 heures, à 315 heures, à la messe de 316 heures, à 317 heures, à la messe de 318 heures, à 319 heures, à la messe de 320 heures, à 321 heures, à la messe de 322 heures, à 323 heures, à la messe de 324 heures, à 325 heures, à la messe de 326 heures, à 327 heures, à la messe de 328 heures, à 329 heures, à la messe de 330 heures, à 331 heures, à la messe de 332 heures, à 333 heures, à la messe de 334 heures, à 335 heures, à la messe de 336 heures, à 337 heures, à la messe de 338 heures, à 339 heures, à la messe de 340 heures, à 341 heures, à la messe de 342 heures, à 343 heures, à la messe de 344 heures, à 345 heures, à la messe de 346 heures, à 347 heures, à la messe de 348 heures, à 349 heures, à la messe de 350 heures, à 351 heures, à la messe de 352 heures, à 353 heures, à la messe de 354 heures, à 355 heures, à la messe de 356 heures, à 357 heures, à la messe de 358 heures, à 359 heures, à la messe de 360 heures, à 361 heures, à la messe de 362 heures, à 363 heures, à la messe de 364 heures, à 365 heures, à la messe de 366 heures, à 367 heures, à la messe de 368 heures, à 369 heures, à la messe de 370 heures, à 371 heures, à la messe de 372 heures, à 373 heures, à la messe de 374 heures, à 375 heures, à la messe de 376 heures, à 377 heures, à la messe de 378 heures, à 379 heures, à la messe de 380 heures, à 381 heures, à la messe de 382 heures, à 383 heures, à la messe de 384 heures, à 385 heures, à la messe de 386 heures, à 387 heures, à la messe de 388 heures, à 389 heures, à la messe de 390 heures, à 391 heures, à la messe de 392 heures, à 393 heures, à la messe de 394 heures, à 395 heures, à la messe de 396 heures, à 397 heures, à la messe de 398 heures, à 399 heures, à la messe de 400 heures, à 401 heures, à la messe de 402 heures, à 403 heures, à la messe de 404 heures, à 405 heures, à la messe de 406 heures, à 407 heures, à la messe de 408 heures, à 409 heures, à la messe de 410 heures, à 411 heures, à la messe de 412 heures, à 413 heures, à la messe de 414 heures, à 415 heures, à la messe de 416 heures, à 417 heures, à la messe de 418 heures, à 419 heures, à la messe de 420 heures, à 421 heures, à la messe de 422 heures, à 423 heures, à la messe de 424 heures, à 425 heures, à la messe de 426 heures, à 427 heures, à la messe de 428 heures, à 429 heures, à la messe de 430 heures, à 431 heures, à la messe de 432 heures, à 433 heures, à la messe de 434 heures, à 435 heures, à la messe de 436 heures, à 437 heures, à la messe de 438 heures, à 439 heures, à la messe de 440 heures, à 441 heures, à la messe de 442 heures, à 443 heures, à la messe de 444 heures, à 445 heures, à la messe de 446 heures, à 447 heures, à la messe de 448 heures, à 449 heures, à la messe de 450 heures, à 451 heures, à la messe de 452 heures, à 453 heures, à la messe de 454 heures, à 455 heures, à la messe de 456 heures, à 457 heures, à la messe de 458 heures, à 459 heures, à la messe de 460 heures, à 461 heures, à la messe de 462 heures, à 463 heures, à la messe de 464 heures, à 465 heures, à la messe de 466 heures, à 467 heures, à la messe de 468 heures, à 469 heures, à la messe de 470 heures, à 471 heures, à la messe de 472 heures, à 473 heures, à la messe de 474 heures, à 475 heures, à la messe de 476 heures, à 477 heures, à la messe de 478 heures, à 479 heures, à la messe de 480 heures, à 481 heures, à la messe de 482 heures, à 483 heures, à la messe de 484 heures, à 485 heures, à la messe de 486 heures, à 487 heures, à la messe de 488 heures, à 489 heures, à la messe de 490 heures, à 491 heures, à la messe de 492 heures, à 493 heures, à la messe de 494 heures, à 495 heures, à la messe de 496 heures, à 497 heures, à la messe de 498 heures, à 499 heures, à la messe de 500 heures, à 501 heures, à la messe de 502 heures, à 503 heures, à la messe de 504 heures, à 505 heures, à la messe de 506 heures, à 507 heures, à la messe de 508 heures, à 509 heures, à la messe de 510 heures, à 511 heures, à la messe de 512 heures, à 513 heures, à la messe de 514 heures, à 515 heures, à la messe de 516 heures, à 517 heures, à la messe de 518 heures, à 519 heures, à la messe de 520 heures, à 521 heures, à la messe de 522 heures, à 523 heures, à la messe de 524 heures, à 525 heures, à la messe de 526 heures, à 527 heures, à la messe de 528 heures, à 529 heures, à la messe de 530 heures, à 531 heures, à la messe de 532 heures, à 533 heures, à la messe de 534 heures, à 535 heures, à la messe de 536 heures, à 537 heures, à la messe de 538 heures, à 539 heures, à la messe de 540 heures, à 541 heures, à la messe de 542 heures, à 543 heures, à la messe de 544 heures, à 545 heures, à la messe de 546 heures, à 547 heures, à la messe de 548 heures, à 549 heures, à la messe de 550 heures, à 551 heures, à la messe de 552 heures, à 553 heures, à la messe de 554 heures, à 555 heures, à la messe de 556 heures, à 557 heures, à la messe de 558 heures, à 559 heures, à la messe de 560 heures, à 561 heures, à la messe de 562 heures, à 563 heures, à la messe de 564 heures, à 565 heures, à la messe de 566 heures, à 567 heures, à la messe de 568 heures, à 569 heures, à la messe de 570 heures, à 571 heures, à la messe de 572 heures, à 573 heures, à la messe de 574 heures, à 575 heures, à la messe de 576 heures, à 577 heures, à la messe de 578 heures, à 579 heures, à la messe de 580 heures, à 581 heures, à la messe de 582 heures, à 583 heures, à la messe de 584 heures, à 585 heures, à la messe de 586 heures, à 587 heures, à la messe de 588 heures, à 589 heures, à la messe de 590 heures, à 591 heures, à la messe de 592 heures, à 593 heures, à la messe de 594 heures, à 595 heures, à la messe de 596 heures, à 597 heures, à la messe de 598 heures, à 599 heures, à la messe de 600 heures, à 601 heures, à la messe de 602 heures, à 603 heures, à la messe de 604 heures, à 605 heures, à la messe de 606 heures, à 607 heures, à la messe de 608 heures, à 609 heures, à la messe de 610 heures, à 611 heures, à la messe de 612 heures, à 613 heures, à la messe de 614 heures, à 615 heures, à la messe de 616 heures, à 617 heures, à la messe de 618 heures, à 619 heures, à la messe de 620 heures, à 621 heures, à la messe de 622 heures, à 623 heures, à la messe de 624 heures, à 625 heures, à la messe de 626 heures, à 627 heures, à la messe de 628 heures, à 629 heures, à la messe de 630 heures, à 631 heures, à la messe de 632 heures, à 633 heures, à la messe de 634 heures, à 635 heures, à la messe de 636 heures, à 637 heures, à la messe de 638 heures, à 639 heures, à la messe de 640 heures, à 641 heures, à la messe de 642 heures, à 643 heures, à la messe de 644 heures, à 645 heures, à la messe de 646 heures, à 647 heures, à la messe de 648 heures, à 649 heures, à la messe de 650 heures, à 651 heures, à la messe de 652 heures, à 653 heures, à la messe de 654 heures, à 655 heures, à la messe de 656 heures, à 657 heures, à la messe de 658 heures, à 659 heures, à la messe de 660 heures, à 661 heures, à la messe de 662 heures, à 663 heures, à la messe de 664 heures, à 665 heures, à la messe de 666 heures, à 667 heures, à la messe de 668 heures, à 669 heures, à la messe de 670 heures, à 671 heures, à la messe de 672 heures, à 673 heures, à la messe de 674 heures, à 675 heures, à la messe de 676 heures, à 677 heures, à la messe de 678 heures, à 679 heures, à la messe de 680 heures, à 681 heures, à la messe de 682 heures, à 683 heures, à la messe de 684 heures, à 685 heures, à la messe de 686 heures, à 687 heures, à la messe de 688 heures, à 689 heures, à la messe de 690 heures, à 691 heures, à la messe de 692 heures, à 693 heures, à la messe de 694 heures, à 695 heures, à la messe de 696 heures, à 697 heures, à la messe de 698 heures, à 699 heures, à la messe de 700 heures, à 701 heures, à la messe de 702 heures, à 703 heures, à la messe de 704 heures, à 705 heures, à la messe de 706 heures, à 707 heures, à la messe de 708 heures, à 709 heures, à la messe de 710 heures, à 711 heures, à la messe de 712 heures, à 713 heures, à la messe de 714 heures, à 715 heures, à la messe de 716 heures, à 717 heures, à la messe de 718 heures, à 719 heures, à la messe de 720 heures, à 721 heures, à la messe de 722 heures, à 723 heures, à la messe de 724 heures, à 725 heures, à la messe de 726 heures, à 727 heures, à la messe de 728 heures, à 729 heures, à la messe de 730 heures, à 731 heures, à la messe de 732 heures, à 733 heures, à la messe de 734 heures, à 735 heures, à la messe de 736 heures, à 737 heures, à la messe de 738 heures, à 739 heures, à la messe de 740 heures, à 741 heures, à la messe de 742 heures, à 743 heures, à la messe de 744 heures, à 745 heures, à la messe de 746 heures, à 747 heures, à la messe de 748 heures, à 749 heures, à la messe de 750 heures, à 751 heures, à la messe de 752 heures, à 753 heures, à la messe de 754 heures, à 755 heures, à la messe de 756 heures, à 757 heures, à la messe de 758 heures, à 759 heures, à la messe de 760 heures, à 761 heures, à la messe de 762 heures, à 763 heures, à la messe de 764 heures, à 765 heures, à la messe de 766 heures, à 767 heures, à la messe de 768 heures, à 769 heures, à la messe de 770 heures, à 771 heures, à la messe de 772 heures, à 773 heures, à la messe de 774 heures, à 775 heures, à la messe de 776 heures, à 777 heures, à la messe de 778 heures, à 779 heures, à la messe de 780 heures, à 781 heures, à la messe de 782 heures, à 783 heures, à la messe de 784 heures, à 785 heures, à la messe de 786 heures, à 787 heures, à la messe de 788 heures, à 789 heures, à la messe de 790 heures, à 791 heures, à la messe de 792 heures, à 793 heures, à la messe de 794 heures, à 795 heures, à la messe de 796 heures, à 797 heures, à la messe de 798 heures, à 799 heures, à la messe de 800 heures, à 801 heures, à la messe de 802 heures, à 803 heures, à la messe de 804 heures, à 805 heures, à la messe de 806 heures, à 807 heures, à la messe de 808 heures, à 809 heures, à la messe de 810 heures, à 811 heures, à la messe de 812 heures, à 813 heures, à la messe de 814 heures, à 815 heures, à la messe de 816 heures, à 817 heures, à la messe de 818 heures, à 819 heures, à la messe de 820 heures, à 821 heures, à la messe de 822 heures, à 823 heures, à la messe de 824 heures, à 825 heures, à la messe de 826 heures, à 827 heures, à la messe de 828 heures, à 829 heures, à la messe de 830 heures, à 831 heures, à la messe de 832 heures, à 833 heures, à la messe de 834 heures, à 835 heures, à la messe de 836 heures, à 837 heures, à la messe de 838 heures, à 839 heures, à la messe de 840 heures, à 841 heures, à la messe de 842 heures, à 843 heures, à la messe de 844 heures, à 845 heures, à la messe de 846 heures, à 847 heures, à la messe de 848 heures, à 849 heures, à la messe de 850 heures, à 851 heures, à la messe de 852 heures, à 853 heures, à la messe de 854 heures, à 855 heures, à la messe de 856 heures, à 857 heures, à la messe de 858 heures, à 859 heures, à la messe de 860 heures, à 861 heures, à la messe de 862 heures, à 863 heures, à la messe de 864 heures, à 865 heures, à la messe de 866 heures, à 867 heures, à la messe de 868 heures, à 869 heures, à la messe de 870 heures, à 871 heures, à la messe de 872 heures, à 873 heures, à la messe de 874 heures, à 875 heures, à la messe de 876 heures, à 877 heures, à la messe de 878 heures, à 879 heures, à la messe de 880 heures, à 881 heures, à la messe de 882 heures, à 883 heures, à la messe de 884 heures, à 885 heures, à la messe de 886 heures, à 887 heures, à la messe de 888 heures, à 889 heures, à la messe de 890 heures, à 891 heures, à la messe de 892 heures, à 893 heures, à la messe de 894 heures, à 895 heures, à la messe de 896 heures, à 897 heures, à la messe de 898 heures, à 899 heures, à la messe de 900 heures, à 901 heures, à la messe de 902 heures, à 903 heures, à la messe de 904 heures, à 905 heures, à la messe de 906 heures, à 907 heures, à la messe de 908 heures, à 909 heures, à la messe de 910 heures, à 911 heures, à la messe de 912 heures, à 913 heures, à la messe de 914 heures, à 915 heures, à la messe de 916 heures, à 917 heures, à la messe de 918 heures, à 919 heures, à la messe de 920 heures, à 921 heures, à la messe de 922 heures, à 923 heures, à la messe de 924 heures, à 925 heures, à la messe de 926 heures, à 927 heures, à la messe de 928 heures, à 929 heures, à la messe de 930 heures, à 931 heures, à la messe de 932 heures, à 933 heures, à la messe de 934 heures, à 935 heures, à la messe de 936 heures, à 937 heures, à la messe de 938 heures, à 939 heures, à la messe de 940 heures, à 941 heures, à la messe de 942 heures, à 943 heures, à la messe de 944 heures, à 945 heures, à la messe de 946 heures, à 947 heures, à la messe de 948 heures, à 949 heures, à la messe de 950 heures, à 951 heures, à la messe de 952 heures, à 953 heures, à la messe de 954 heures, à 955 heures, à la messe de 956 heures, à 957 heures, à la messe de 958 heures, à 959 heures, à la messe de 960 heures, à 961 heures, à la messe de 962 heures, à 963 heures, à la messe de 964 heures, à 965 heures, à la messe de 966 heures, à 967 heures, à la messe de 968 heures, à 969 heures, à la messe de 970 heures, à 971 heures, à la messe de 972 heures, à 973 heures, à la messe de 974 heures, à 975 heures, à la messe de 976 heures, à 977 heures, à la messe de 978 heures, à 979 heures, à la messe de 980 heures, à 981 heures, à la messe de 982 heures, à 983 heures, à la messe de 984 heures, à 985 heures, à la messe de 986 heures, à 987 heures, à la messe de 988 heures, à 989 heures, à la messe de 990 heures, à 991 heures, à la messe de 992 heures, à 993 heures, à la messe de 994 heures, à 995 heures, à la messe de 996 heures, à 997 heures, à la messe de 998 heures, à 999 heures, à la messe de 1000 heures, à 1001 heures, à la messe de 1002 heures, à 1003 heures, à la messe de 1004 heures, à 1005 heures, à la messe de 1006 heures, à 1007 heures, à la messe de 1008 heures, à 1009 heures, à la messe de 1010 heures, à 1011 heures, à la messe de 1012 heures, à 1013 heures, à la messe de 1014 heures, à 1015 heures, à la messe de 1016 heures, à 1017 heures, à la messe de 1018 heures, à 1019 heures, à la messe de 1020 heures, à 1021 heures, à la messe de 1022 heures, à 1023 heures, à la messe de 1024 heures, à 1025 heures, à la messe de 1026 heures, à 1027 heures, à la messe de 1028 heures, à 1029 heures, à la messe de 1030 heures, à 1031 heures, à la messe de 1032 heures, à 1033 heures, à la messe de 1034 heures, à 1035 heures, à la messe de 1036 heures, à 1037 heures, à la messe de 1038 heures, à 1039 heures, à la messe de 1040 heures, à 1041 heures, à la messe de 1042 heures, à 1043 heures, à la messe de 1044 heures, à 1045 heures, à la messe de 1046 heures, à 1047 heures, à la messe de 1048 heures, à 1049 heures, à la messe de 1050 heures, à 1051 heures, à la messe de 1052 heures, à 1053 heures, à la messe de 1054 heures, à 1055 heures, à la messe de 1056 heures, à 1057 heures, à la messe de 1058 heures, à 1059 heures, à la messe de 1060 heures, à 1061 heures, à la messe de 1062 heures, à 1063 heures, à la messe de 1064 heures, à 1065 heures, à la messe de 1066 heures, à 1067 heures, à la messe de 1068 heures, à 1069 heures, à la messe de 1070 heures, à 1071 heures, à la messe de 1072 heures, à 1073 heures, à la messe de 1074 heures, à 1075 heures, à la messe de 1076 heures, à 1077 heures, à la messe de 1078 heures, à 1079 heures, à la messe de 1080 heures, à 1081 heures, à la messe de 1082 heures, à 1083 heures, à la messe de 1084 heures, à 1085 heures, à la messe de 1086 heures, à 1087 heures, à la messe de 1088 heures, à 1089 heures, à la messe de 1090 heures, à 1091 heures, à la messe de 1092 heures, à 1093 heures, à la messe de 1094 heures, à 1095 heures, à la messe de 1096 heures, à 1097 heures, à la messe de 1098 heures, à 1099 heures, à la messe de 1100 heures, à 1101 heures, à la messe de 1102 heures, à 1103 heures, à la messe de 1104 heures, à 1105 heures, à la messe de 1106 heures, à 1107 heures, à la messe de 1108 heures, à 1109 heures, à la messe de 1110 heures, à 1111 heures, à la messe de 1112 heures, à 1113 heures, à la messe de 1114 heures, à 1115 heures, à la messe de 1116 heures, à 1117 heures, à la messe de 1118 heures, à 1119 heures, à la messe de 1120 heures, à 1121 heures, à la messe de 1122 heures, à 1123 heures, à la messe de 1124 heures, à 1125 heures, à la messe de 1126 heures, à 1127 heures, à la messe de 1128 heures, à 1129 heures, à la messe de 1130 heures, à 1131 heures, à la messe de 1132 heures, à 1133 heures, à la messe de 1134 heures, à 1135 heures, à la messe de 1136 heures, à 1137 heures, à la messe de 1138 heures, à 1139 heures, à la messe de 1140 heures, à 1141 heures, à la messe de 1142 heures, à 1143 heures, à la messe de 1144 heures, à 1145 heures, à la messe de 1146 heures, à 1147 heures, à la messe de 1148 heures, à 1149 heures, à la messe de 1150 heures, à 1151 heures, à la messe de 1152 heures, à 1153 heures, à la messe de 1154 heures, à 1155 heures, à la messe de 1156 heures, à 1157 heures, à la messe de 11